

#BankTheYouth Fiche d'information sur l'inclusion financière des jeunes

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



Définition du terme "jeune" (au niveau national)

La politique nationale en faveur des jeunes (2009) de la République démocratique du Congo définit les "jeunes" comme les personnes de

15 À 35 ANS.

Population des jeunes de 15 à 24 ans (%)

19,8

Source: Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (New York, 2013).

Indice de développement des jeunes

0,408

Source: Commonwealth, "2016 Global Youth Development Index" Disponible en anglais à l'adresse suivante: <http://www.youthdevelopmentindex.org/>

L'inclusion financière en chiffres (%)



Jeunes adultes
de 15 à 24 ans

Adultes
plus de 25 ans

Titulaires d'un compte* 5,5 14,3

Emprunt auprès d'une institution financière 1,3 3,1

Épargne auprès d'une institution financière 2,7 6,0

Titulaires d'un compte mobile 8,3 9,8

Source: Banque mondiale, "The Global Findex Database 2014". Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.worldbank.org/en/programs/globalfindex>**

Politique et législation

Âge minimum requis pour l'ouverture et la gestion indépendante d'un compte épargne

ÂGE DE 18

Existence d'une stratégie nationale d'éducation financière

OUI



Signataire de la Déclaration Maya***

OUI



Un jeune n'est autorisé à ouvrir un compte épargne et à le gérer de façon indépendante qu'à partir de l'âge de 18 ans. Les mêmes restrictions s'appliquent à l'ouverture d'un compte bancaire mobile. Ces barrières exigent de s'identifier (notamment au moyen d'un acte de naissance ou d'un justificatif de domicile), ce qui complique l'opération, étant donné qu'il est souvent difficile pour les jeunes de se procurer ces documents. Cependant, la législation soutient beaucoup les services financiers numériques, qui pourraient être déterminants pour les jeunes dans les écoles et les universités, ainsi que dans les zones rurales reculées.

Le Programme National de l'Éducation Financière, élaboré par la Banque Centrale du Congo, constitue un des piliers de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière et comporte diverses initiatives orientées spécifiquement vers les jeunes et les femmes. Le Programme national pour l'emploi des jeunes se concentre sur l'emploi de cette population par la création de petites et moyennes entreprises, la formation, ainsi que des partenariats avec des acteurs du développement opérant en faveur des jeunes. Avec l'aide du Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF), le Gouvernement a récemment développé une feuille de route pour l'inclusion financière accordant une grande importance aux jeunes dans ce domaine.

La Banque Centrale du Congo est un des principaux membres de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) et signataire de la Déclaration Maya. Cependant, le Gouvernement n'est pas membre de l'Alliance « Better Than Cash », ce qui laisse beaucoup d'espace pour renforcer les efforts de numérisation de l'économie dans le but de promouvoir l'inclusion financière et de développer des voies d'accès adaptées aux jeunes.

*Compte dans une institution financière: indique le pourcentage de personnes interrogées ayant affirmé être titulaires d'un compte (en leur nom propre ou bien avec quelqu'un d'autre) dans une banque ou un autre type d'institution financière. Pour les données de 2014, ce chiffre peut également inclure un compte mobile. **La base de données Global Findex ne classe pas spécifiquement les données relatives aux jeunes selon leur sexe. Cependant, selon les informations disponibles, les personnes de sexe féminin (de plus de 15 ans) sont plus victimes d'exclusion financière que celles de sexe masculin (de plus de 15 ans): respectivement 8,5% et 13,3% des personnes interrogées ont indiqué être titulaires d'un compte. Il est donc postulé que les jeunes femmes sont plus vulnérables que les jeunes hommes d'un point de vue financier. ***La Déclaration Maya est une initiative dont l'objectif est de libérer le potentiel économique et social de la population non-bancarisée par une plus grande inclusion financière. Elle représente la première plate-forme d'engagement public au monde qui permet aux institutions membres de l'AFI, de fixer des objectifs clairs en matière d'inclusion financière, de mettre en œuvre des changements de politique dans le pays et de faire régulièrement le bilan des progrès accompli. Un engagement public à la Déclaration Maya montre son implication dans la promotion de l'inclusion financière.

Avril 2017. Droits d'auteur © UNCDF. Tous droits réservés.

Les points de vue exprimés dans cette publication sont uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies (y compris de l'UNCDF) ou de leurs États Membres.

